



# ASSOCIATION OF ONTARIO MIDWIVES

*Represents Registered Midwives and Promotes the Profession of Midwifery in Ontario*

## **Qu'est-ce qu'une sage-femme?** **("What is a Midwife" in French)**

En Ontario, les sages-femmes sont des professionnelles de la santé autorisées à fournir des soins primaires aux femmes enceintes dont l'état présente un faible risque, tout le long de la grossesse, de l'accouchement et de la naissance. Les sages-femmes prodiguent également des soins à la mère et au nouveau-né pendant les six semaines qui suivent la naissance. Leur clientèle peut les rejoindre vingt-quatre heures par jour, sept jours par semaine, par l'intermédiaire d'un téléavertisseur.

Une cliente est suivie par un petit groupe de sages-femmes. Vous connaîtrez la sage-femme qui sera présente lors de votre accouchement.

En Ontario, si vous consultez une sage-femme, vous ne serez pas examinée par un médecin, sauf si votre état soulève des inquiétudes ou que vous souffrez de complications. La plupart des naissances se déroulent normalement et il n'y a pas de complications. En cas de complications, les sages-femmes peuvent demander conseil à un médecin ou transférer les soins à un médecin. Les sages-femmes offrent des soins sûrs et spécialisés aux femmes et aux nouveau-nés en bonne santé.

### **Combien coûtent les services des sages-femmes?**

Les services des sages-femmes sont entièrement pris en charge par le ministère de la Santé et des Soins de longue durée; les clientes n'ont donc rien à déboursier pour ces soins. Les services des sages-femmes sont gratuits, même si la cliente n'est pas protégée par l'Assurance-santé de l'Ontario.

### **Combien de sages-femmes y a-t-il en Ontario?**

Il y a environ 500 sages-femmes dans la province. En 1995, la province d'Ontario est devenue la toute première province canadienne à réglementer la profession de sage-femme. Depuis, les sages-femmes ont suivi plus de 85 000 naissances en Ontario.

### **Quels sont les fondements de la profession de sage-femme?**

En Ontario, les soins dispensés par les sages-femmes reposent sur trois principes:

#### *La continuité des soins*

Les sages-femmes prodiguent des soins pendant la grossesse, l'accouchement, la naissance et les six semaines qui suivent la naissance. Les sages-femmes nouent des rapports étroits avec leurs clientes, qui peuvent les rejoindre vingt-quatre heures par jour, sept jours par semaine, par l'intermédiaire d'un téléavertisseur.

#### *Le choix éclairé*

Les femmes prennent un rôle actif dans la prise de décisions relatives aux soins qui leur sont dispensés; les sages-femmes leur fournissent les renseignements dont elles ont besoin pour prendre des décisions éclairées.

#### *Le choix du lieu de l'accouchement*

Les femmes peuvent choisir d'accoucher en toute sécurité chez elles ou à l'hôpital. Les sages-femmes ont des droits hospitaliers dans les hôpitaux de l'Ontario. Cela signifie qu'elles peuvent autoriser l'admission de leurs clientes dans les hôpitaux ainsi que leur sortie; elles ont accès aux ressources hospitalières dont leurs clientes ont besoin, y compris les services de médecins en cas de complication ou de doute. Les sages-femmes sont les seules professionnelles de la santé expressément formées pour suivre les accouchements à la maison.

### **Quelle formation reçoivent les sages-femmes? Comment leur profession est-elle réglementée?**

Les sages-femmes doivent suivre avec succès un programme universitaire d'une durée de quatre ans : le Programme ontarien de formation des sages-femmes (offert par trois universités ontariennes). Les sages-femmes formées à l'étranger doivent suivre avec succès le programme de préaccréditation des sages-femmes (*International Midwifery Pre-Registration Program*) qui est offert par l'université Ryerson. Une fois sa formation achevée, une sage-femme doit s'inscrire à l'Ordre des sages-femmes de l'Ontario pour exercer sa profession.

### **À quel moment devrais-je entrer en contact avec une sage-femme?**

Il est conseillé de communiquer avec une sage-femme dès que vous découvrez que vous êtes enceinte. Outre le fait que les sages-femmes sont en grande demande, il est également utile de recevoir des soins prénataux dès le début de votre grossesse. Il n'est pas nécessaire d'obtenir la recommandation d'un médecin pour recevoir les services d'une sage-femme.

### **Comment faire pour trouver une sage-femme?**

Pour trouver une clinique dans votre communauté, veuillez visiter [aom.on.ca](http://aom.on.ca). Cliquez sur l'onglet « Find a midwife » (Chercher une sage-femme), ou communiquez avec l'Association des sages-femmes de l'Ontario en composant le 416-425-9974 ou le 1-866-418-3773 (sans frais d'interurbain).

### **Que se passe-t-il lors d'un rendez-vous prénatal?**

Lors des visites périodiques à la clinique, les sages-femmes procèdent à des examens et à des évaluations physiques; elles offrent un soutien et des renseignements à leurs clientes. Les rendez-vous durent en moyenne 30 à 45 minutes. Les visites prénatales ont habituellement lieu une fois par mois pendant les 28 premières semaines de la grossesse, toutes les deux semaines jusqu'à la 36<sup>e</sup> semaine, puis une fois par semaine jusqu'à la naissance du bébé. La plupart des femmes rencontreront leur sage-femme 11 à 12 fois avant l'accouchement.

### **Que se passe-t-il lors des rendez-vous après la naissance de mon bébé?**

Les sages-femmes prodiguent des soins aux mères et aux nouveau-nés pendant les six semaines qui suivent la naissance. Que votre bébé soit né à la maison ou à l'hôpital, votre sage-femme prodiguera des soins chez vous dans les vingt-quatre heures qui suivent la naissance. Les clientes auront environ six rendez-vous avec leur sage-femme pendant les six semaines qui suivent la naissance, y compris plusieurs rendez-vous lors des jours et des semaines immédiatement après la naissance. Les sages-femmes surveillent et évaluent la santé de la mère et du bébé, et offrent un soutien à l'allaitement. Les sages-femmes sont de service vingt-quatre heures par jour, sept jours par semaine, par l'intermédiaire d'un téléavertisseur. Après six semaines, les clientes quittent les soins des sages-femmes; elles peuvent alors consulter leur médecin de famille au besoin.

### **Est-ce que je peux accoucher à la maison avec une sage-femme?**

Oui. Les sages-femmes offrent le choix d'un accouchement à la maison ou à l'hôpital. Parmi les femmes enceintes qui sont suivies par des sages-femmes, environ une sur quatre choisit d'accoucher à la maison.

### **Quels choix existe-t-il pour soulager la douleur?**

Les sages-femmes offrent un éventail de moyens naturels et pharmaceutiques pour soulager la douleur, y compris la possibilité d'anesthésie épidurale. Le soulagement de la douleur par des moyens pharmaceutiques est uniquement possible lors des accouchements en milieu hospitalier. De nombreuses femmes qui accouchent à la maison ont recours à l'eau, aux massages et à d'autres méthodes efficaces pour soulager la douleur.

### **Est-ce que les sages-femmes peuvent prescrire les mêmes tests que les médecins?**

Oui. Les sages-femmes peuvent prescrire tous les tests prénataux routiniers, y compris les échographies et les tests de dépistage génétique, ainsi que les tests diagnostiques et les analyses de laboratoire standard. Les sages-femmes discutent des résultats avec leurs clientes, les renseignent et assurent le suivi.

**Suis-je trop vieille ou trop jeune pour avoir recours à une sage-femme?**

L'accès aux soins des sages-femmes n'est assujéti à aucune restriction quant à l'âge. Toute femme dont la grossesse se déroule normalement et présente un faible risque est admissible aux services d'une sage-femme. La majorité des accouchements se déroulent normalement et présentent un faible risque.

**Que se passe-t-il si un problème se présente pendant ma grossesse?**

Les sages-femmes sont spécialisées dans les grossesses et les accouchements normaux, durant lesquels elles prodiguent des soins à la mère et au bébé en toute sécurité. Advenant un problème de santé ou une complication, votre sage-femme peut consulter un médecin. Au besoin, la responsabilité de vos soins sera transférée à un médecin (par exemple pour une césarienne). Votre sage-femme continuera de vous soutenir et assumera de nouveau la responsabilité de vos soins primaires si possible.

**Est-ce que je peux être suivie par une sage-femme et par un médecin?**

Non. Pour ce qui est des soins afférents à la grossesse, à l'accouchement et au nouveau-né, une femme peut avoir recours soit à une sage-femme, soit à un médecin. Les sages-femmes, les obstétriciens et les médecins de famille sont considérés comme des fournisseurs de soins primaires. Un fournisseur de soins primaires assume la responsabilité des soins qui vous sont dispensés.

**Quelle est la différence entre une doula et une sage-femme?**

Une doula est une personne formée pour apporter un soutien affectif et physique à la mère et à son partenaire lors de l'accouchement. Bien qu'elle ne soit pas une professionnelle de la santé, elle met en œuvre un éventail de moyens pour rendre l'accouchement plus confortable. C'est à vous qu'il incombe de trouver et de payer une doula si vous le désirez. Le ministère de la Santé ne prend pas en charge les services des doulas. Si vous envisagez de faire appel à une doula lors de votre accouchement, parlez-en avec votre sage-femme.